

## UN PANTHÉON DES SPORTS POUR MILITAIRES

Récemment créé, le Panthéon des sports des Forces canadiennes a été installé temporairement dans le Musée national de Guerre à Ottawa. On s'attend à ce qu'un lieu permanent soit choisi d'ici quelques années.

Six athlètes des Forces armées peuvent être élus chaque année au Panthéon: trois qui ont servi avant 1939 et trois autres après 1939.

Il faut pour être choisi répondre à une des quatre conditions suivantes: faire partie du personnel militaire actif ou retiré et avoir gagné des médailles d'or aux Jeux olympiques, aux Jeux du Commonwealth ou aux Jeux pan-américains; avoir remporté un championnat mondial; avoir stimulé la renommée des Forces armées par une réussite athlétique ou avoir joué un rôle dans les sports des Forces armées en tant que promoteur, entraîneur ou agent.

Une équipe de hockey des Forces armées, les *RCAF Flyers*, champions des Jeux olympiques de 1948 et champions du monde, de même que le Sergent Wilhelm F. Weiler, gymnaste des Jeux pan-américains et professeur d'éducation physique des Forces armées, ont déjà obtenu des médailles d'or. Weiler fait toujours partie des Forces armées.

Un officier préposé aux loisirs des Forces armées, le capitaine Emie Thoms, fondateur du Panthéon, prétend que la tâche la plus lourde reste encore à accomplir — trouver les noms et les réussites des athlètes militaires d'avant 1939.

Un Comité composé de quatre officiers supérieurs du quartier général des Forces armées canadiennes siégera chaque année, à l'automne, afin d'élire par voie de vote les candidats choisis pour le Panthéon.

## PROGRAMME D'AIDE À LA CULTURE FOURRAGÈRE

En vue de faciliter l'amélioration de l'agriculture et d'encourager l'industrie du bétail dans la province, le ministère de l'Agriculture de l'Alberta a décidé d'accorder un soutien financier aux agriculteurs qui convertissent leurs exploitations en passant de la culture des céréales à celle des plantes fourragères. Le ministère paie la moitié du coût d'achat des mélanges de semences fourragères jusqu'à un maximum de \$600 par agriculteur. Cette politique s'applique rétroactivement à partir du 1er janvier à tous les achats certifiés par une facture.

Le programme d'aide à la culture fourragère est administré par l'intermédiaire des conseils agricoles auxiliaires des municipalités ou des comtés. Les fermiers achètent leurs semences herbacées auprès des fournisseurs du commerce et présentent le reçu ou la facture au conseil auxiliaire, qui en effectue le remboursement. Le comté ou la municipalité porte ensuite la facture au compte du ministère de l'Agriculture de l'Alberta. Les agriculteurs ne bénéficient de ce soutien que pour l'achat de semences mélan-

gées destinées à la culture du fourrage ou du foin.

Les fermiers peuvent utiliser leur privilège de livraison de l'excédent pour échanger jusqu'à 400 boisseaux de grain contre des fonds servant à l'achat des semences fourragères.

En se basant sur les 500,000 acres qui, croit-on seront transformés en terre à fourrage au coût de \$4 l'acre, on évalue à 1 million de dollars la participation totale du ministère provincial de l'Agriculture.

## PROGRAMME D'ÉCHANGES DE JEUNES FORESTIERS

Au cours de l'été, 1,860 élèves d'écoles secondaires ont travaillé comme jeunes gardes forestiers pour le compte du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario. Ces jeunes gens ont pris part, dans 74 camps, à l'exécution de projets qui leur ont enseigné l'importance des ressources naturelles dans la province.

Au lac Racine, dans le district forestier de Chapleau, 12 étudiants anglophones d'Ontario se sont partagé le travail avec 12 étudiants francophones de la province de Québec. En échange, 12 jeunes Ontariens sont allés dans le Québec, aux Chantiers Forestiers pour Étudiants de Duchesne et de Montmorency, dans le cadre d'un programme d'échange organisé par les deux ministères provinciaux des Terres et Forêts.

Depuis 1944, le ministère recrute chaque été des jeunes gardes forestiers. Ces jeunes gens doivent avoir au moins 17 ans le 1er juillet et être en bonne santé. Ils reçoivent \$5 par jour et leur pension durant huit semaines de six jours en juillet et août. Ils travaillent et jouissent de loisirs organisés sous la direction de surveillants.

## PERMIS D'IMPORTATION DE BESTIAUX

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a déclaré récemment que 446 demandes d'importation pour 612 bovins européens avaient été accordées cette année. Les détenteurs de permis ont maintenant l'autorisation d'acheter des bovins en France et en Suisse, les deux seuls pays autorisés, et de les importer par les stations de quarantaine à sécurité maximum de Saint-Pierre ou de Grosse-Île.

Le ministère de l'Agriculture a reçu environ 1,300 demandes d'importation pour 7,000 têtes de bétail cette année. La capacité des deux stations de quarantaine est d'un peu plus de 600 têtes. Pas plus de quatre têtes ne peuvent être importées par permis cette année.

Toutes les demandes sont étudiées par un comité de génétique. Les permis sont accordés suivant les priorités établies par ce comité. Les permis de cette année ne permettent d'acheter que les animaux de la race, dans le pays mentionné sur la demande.

“Étant donné que les demandes de permis sont faites dans l'intention d'établir une certaine race au